



**AUX: Participants agréés  
Directeurs financiers  
Vérificateurs externes  
Détenteurs du Manuel des Règles et Politiques**

**Le 16 septembre 2002**

**EXIGENCES DE MARGE POUR LES TITRES DE SOCIÉTÉS DU GROUPE 3 ET LES TITRES  
INACTIFS DE SOCIÉTÉS DU GROUPE 2 DE LA BOURSE DE CROISSANCE TSX**

Le Comité exécutif de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») a approuvé des modifications à l'article 7202 des Règles de la Bourse portant sur les exigences de marge sur les titres inscrits à la cote. Ces modifications entrent en vigueur immédiatement.

Les modifications ont pour objectif d'exclure les titres de sociétés du Groupe 3 et les titres inactifs du Groupe 2 de la Bourse de croissance TSX (anciennement CDNX) des titres pouvant être portés sur marge.

Actuellement, seuls les titres inscrits à la cote de bourses reconnues respectant les exigences d'inscription minimales et se négociant à un cours égal ou supérieur à 1,50 \$ sont admissibles à être portés sur marge. Le Groupe 3 avait été introduit afin de faciliter l'inscription à la cote de la Bourse de croissance TSX des sociétés transigées sur le Réseau canadien de transactions inc. (CDN). Le Groupe 3 est une catégorie temporaire de titres de sociétés qui ne satisfont pas les exigences d'inscription minimales. Les titres inactifs de sociétés du Groupe 2 représentent les titres de sociétés qui ne respectent pas toutes les exigences de maintien d'inscription de ce Groupe et qui sont considérés comme non liquides. Par conséquent, compte tenu du risque, il n'est pas jugé approprié d'autoriser un prêt sur marge sur ces titres ni de leur accorder une valeur d'emprunt.

La Bourse a également corrigé les références aux «sociétés de développement à la Bourse de Vancouver » qui se transigent maintenant sur la Bourse de croissance TSX et a retiré toute référence aux « petites sociétés de capital mises en commun » puisque ce concept n'existe plus depuis l'établissement des Groupes 2 et 3 de la Bourse de croissance TSX.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Eric Bernard, analyste financier, Division de la réglementation, au (514) 871-4949, poste 373, ou par courriel à [ebarnard@m-x.ca](mailto:ebarnard@m-x.ca).

Joëlle Saint-Arnault  
Vice-présidente, Affaires juridiques et secrétaire générale

Circulaire no : 129-2002  
Modification no : 018-2002

**Tour de la Bourse**  
C. P. 61, 800, square Victoria, Montréal (Québec) H4Z 1A9  
Téléphone : (514) 871-2424  
Sans frais au Canada et aux États-Unis : 1 800 361-5353  
Site Internet : [www.m-x.ca](http://www.m-x.ca)

**Tour de la Bourse**  
P.O. Box 61, 800 Victoria Square, Montréal, Quebec H4Z 1A9  
Telephone: (514) 871-2424  
Toll-free within Canada and the U.S.A.: 1 800 361-5353  
Website: [www.m-x.ca](http://www.m-x.ca)